

L'an deux mille onze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 16 Septembre 2011 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 08/09/2011.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- FORÊT/BOIS
- DÉCHETS INERTES
- CIMETIÈRE

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme GUILLOT Annette, pour cause de maternité, l'Assemblée souhaite bienvenue à Mathias et bonne santé à la maman...et courage au papa.
- M. FAYS Didier, excusé
- M. LÉONARD Étienne.

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

Inscription au portail Helios :

La Direction Générale des Finances Publiques a mis en place un service d'information de la Gestion Publique aux collectivités par le biais d'un accès internet.

Ce portail nommé Helios autorise les personnes habilitées à consulter les opérations comptables et l'état de la trésorerie de la Commune en permanence.

La secrétaire de Mairie concernée directement par la fonctionnalité de cet outil a fait la démarche pour recevoir formation et code d'accès auprès de la Perception de Colombey-les-Belles.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche prospective.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Dans le cadre de réalisation du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal doit lancer un appel d'offre pour choisir un maître d'œuvre, qui assurera la gestion de la partie fonctionnelle de cette réalisation.

L'Assemblée donne pouvoir au Maire pour lancer une consultation auprès de plusieurs services pour établir le document d'appel et lancer la consultation.

CAPTAGES :

Le relevé précis de position du drain principal au captage a été réalisé par l'entreprise MULLER.

Des photos de cette opération sont archivées en Mairie et un rapport à été transmis à M. Revol, ingénieur en charge de l'établissement du périmètre de protection de notre captage d'eau potable, pour suite technique à donner.

BOIS/FORÊT :

- Le Conseil s'est réuni pour fixer la destination des coupes issues de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a donné son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2011-2012 de la coupe prévue dans les parcelles 5,6,7,28,29 et 31.

Il fixe comme ci-après la destination et les conditions d'exploitation des produits :

- Vente des futaies de la coupe façonnée, parcelles 5,6,7,28,29 et 31.
- Cession de bois de chauffage (menus produits), parcelles : 5,6,7,28,29 et 31.

L'exploitation se fera :

- par entreprise de travaux forestiers contractant spécialement avec la commune,
- directement par les différents entrepreneurs pour les menus produits.

Nota : La parcelle 17 n'ayant qu'un seul arbre à abattre sera traitée à part en fonction des possibilités du moment.

- L'interprofession Nationale France Bois, association d'utilité publique, a mis en place une **COTISATION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE**, ceci en application de l'Accord interprofessionnel approuvé et étendu par arrêté ministériel du 06 juin 2011.

L'objectif de cette contribution est de renforcer la filière bois (alors que nos forêts sont décimées !!!)

La cotisation demandée par France Bois Forêt est calculée par la Commune sur les ventes de l'année 2010. L'arrêté datant de juin 2011, le Conseil Municipal décide d'attendre de plus amples informations pour l'exploitation forestière de 2011.

DÉCHETS INERTES :

Suite au courrier de la Direction départementale des Territoires (DDT) demandant de situer tout dépôt de déchets inertes sur le territoire communal afin d'en faire une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), l'aire de dépôt aux anciennes carrières de Bœuf (chemin dit des Carrières) fait l'objet de cette déclaration et devient donc officiellement place ISDI.

Cette officialisation entraîne un contrôle strict des dépôts sur place.

Le sérieux observé ces derniers temps des déposants ne pouvant être requis, au vu des différents déchets retrouvés dans les lieux, le Conseil Municipal décide d'appliquer un règlement draconien au fonctionnement du secteur qui ne serait ouvert qu'un samedi sur deux pendant 2 heures de 10 h 00 à 12 h 00, et sous la surveillance d'un employé communal.

Le règlement et les horaires d'ouverture seront affichés en Mairie.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier.

EPCI :

Groupement de commandes sel de déneigement :

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (dans sa rédaction issue du décret du 1^{er} août 2006) et notamment son article 8 ;

Vu les besoins suivants définis par la communauté de communes ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes relatif à l'achat de sel de déneigement en date du 15 juin 2011 et joint à la présente.

Le conseil municipal décide après avoir délibéré :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Uruffe au groupement de commandes relatif à l'achat de sel de déneigement ;

- D'approuver la convention constitutive de groupement de commandes et à engager les frais relatifs à ces commandes ;

- D'accepter le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive ;

- De désigner Monsieur le Maire en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ERDF :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la législation relative à l'urbanisme et à la distribution d'électricité a évolué. Elles placent la commune au centre des décisions en matière d'urbanisme, y compris en matière d'équipement de réseau public de distribution d'électricité.

Ceci implique que les communes doivent impérativement consulter ERDF lors de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme ou d'un certificat d'urbanisme.

Ainsi, toute demande d'autorisation d'urbanisme comprenant une modification électrique (renforcement, implantation, etc...), doit obligatoirement faire l'objet d'une demande circonstanciée en Mairie.

ÉCOLES :

1- Piscine :

Une réflexion doit être menée concernant l'inscription pour l'année scolaire 2011-2012 des enfants à la piscine de Toul : la nouvelle réglementation de tarif de la communauté de commune imposerait un coût de cette activité obligatoire multiplié par 3 par rapport à l'année précédente... Uruffe étant une commune Toulaise, juge la facture prohibitive, d'autant que l'accueil en piscine de nos élèves par les communes d'autres secteurs comme Neuves-Maisons, Neufchâteau est beaucoup moins onéreux !!!

2- Délibération de principe :

Suite à la réflexion menée au niveau de la Communauté de Communes sur la carte scolaire du territoire du Pays de Colombey et du Sud Toulais,
Suite à la rencontre avec Monsieur l'Inspecteur d'académie de Meurthe et Moselle le 12/01/2011,
Suite enfin aux échanges entre les maires et conseillers municipaux en charge des affaires scolaires des 4 communes d'Allamps, Gibeauveix, Uruffe et Vannes le Châtel,

Le Conseil Municipal de la commune d'Uruffe
Réuni le 16 Septembre 2011-09-22

Décide de lancer une réflexion avec les communes voisines afin de définir un projet d'école commun et en étudier la faisabilité que ce soit en terme pédagogique, technique, financier et de ressources humaines.

Les élus municipaux affirment souhaiter associer à cette réflexion les équipes pédagogiques ainsi que les représentants des parents d'élèves.

Cette réflexion prospective portera en particulier :

- sur la définition d'une école rurale de qualité au service des enfants de notre territoire,

- sur l'élaboration, à partir d'un état des lieux exhaustif de l'existant réalisé par chaque commune, d'un ou plusieurs scénarios intégrant les aspects pédagogiques, financiers, techniques et de ressources humaines.

3- Périscolaire :

De plus en plus de demandes interviennent concernant l'accueil périscolaire des enfants admis en maternelle de Vannes du fait du manque de nourrices et de l'absence de cantines scolaires. Le Conseil Municipal conscient du souci posé aux familles mais ne voulant pas pénaliser la commune par une double dépense se prononce pour le refus catégorique du financement extra communal des enfants volontairement scolarisés à l'extérieur de la Commune.

CIMETIÈRE :

Suite au projet évoqué précédemment de création d'un colombarium et d'un jardin du souvenir, les professionnels exposent la nécessité absolue pour la commune de réglementer le fonctionnement sur l'ensemble du cimetière, et la mise en place un régime de concessions.

Une réflexion va donc être menée afin de définir le prix et la durée de ces concessions, ainsi que le règlement à appliquer.

L'Assemblée donne pouvoir au Maire pour gérer l'approche de ce projet.

INAUGURATION LOCAL POMPIERS :

L'inauguration du Local des Sapeurs Pompiers aura lieu le samedi 19 Novembre 2011 au local des Pompiers.

Les travaux étant achevés, les Sapeurs Pompiers ont pu intégrer leur nouveau local le 17 Septembre 2011.

Le transfert s'est fait avec plaisir...

DIVERS :

• TERRAINS :

Suite à sa demande, M. FAYS Damien concernant l'achat d'une bande de terrain le long de sa maison pour en faire un garage, le Conseil Municipal accepte la cession d'une largeur de 3m le long de sa propriété au prix de 45,45 € le m².

Une commission se rendra sur place pour fixer la longueur à céder (passage vers arrière du cimetière et station d'épuration).

Aucune ouverture d'accès ne sera autorisée côté place, l'ouverture se fera côté rue du chapitre.

Le vote nécessaire à cette décision, sous présidence de M. DELCROIX Jean-Claude, le Maire quittant l'Assemblée pour ne pas prendre part au vote.

Résultat :

Pour : 7

L'Assemblée donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes utiles à cette vente.

• **DON DU SANG :**

L'Assemblée adresse toutes ses félicitations aux donateurs de sang bénévoles qui ont reçu un diplôme de l'établissement français du sang.

- Diplôme au 3^{ème} don pour les femmes et au 5^{ème} don pour les hommes :
 - Mme TROUILLET Émilie
 - Mme RODHAIN Coralie

- Diplôme au 25^{ème} don :
 - M. DEFORGE Dominique

- Remerciements de Mme DELUMEAU Danièle et de sa famille pour les condoléances de la Commune lors du décès de son mari : M. Jean-Marie DELUMEAU.
- Remerciements de la famille MEYER pour les condoléances de la Commune lors du décès de M. MEYER André.
- Remerciements de M. et Mme BIRKEL Claire et Antoine pour le cadeau du 14 Juillet aux Anciens.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité du Grand Nancy.
- L'Assemblée est informée du courrier de la Préfecture concernant son acquisition d'un panneau pédagogique indicateur de vitesse mis à disposition des communes qui souhaitent affiner leur diagnostic de sécurité routière.
- L'armistice du 11 novembre 2011 aura lieu à Gibeauveix.
- Suite au courrier de l'EPCI concernant la mise en place d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), M. DELCROIX Jean-Claude a été désigné pour être présenté sur la liste de la CIID et ainsi devenir commissaire.
- L'Assemblée est informée du changement de propriétaires de la SARL Lhermiteau à Colombey-les-Belles, à compter du 30 juin dernier. M. Forelle a repris l'activité du garage et de la station service.
- M. SIMONIN Stanislas relance la réflexion sur l'acquisition de la lame de déneigement. Celle-ci sera achetée dès que possible.
- M. SIMONIN Stanislas nous informe qu'il observe des problèmes de réception de la TNT, ainsi que sur des paraboles individuelles. L'entreprise qui s'occupe de l'antenne sera contactée pour réparation. Pour les réceptions individuelles, chacun doit traiter avec son technicien installateur.
- L'entreprise MULLER a été contactée pour réaliser les rapiécages en bas de la Grande Rue et réparer les chemins voie de Bulligny et voie Vinot qui se détériorent.

- M. SIMONIN Stanislas rappelle qu'il a été dit lors d'un conseil municipal « que nous ajouterions des jeux pour le terrain de jeux ». Le Maire affirme la nécessité de faire vivre ce lieu pour les enfants, mais le projet n'a pas été évoqué lors du Budget de cette année par le Conseil Municipal. Il n'a donc été ni retenu, ni financé ! À ne pas oublier lors d'un prochain budget.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 05 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

M. DELCROIX J-C.

M. YUNG C.

M. GAILLARD E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

M. FAYS D.

Mme RIBON J.

M. SIMONIN S.

Mme GUILLOT A.